



## AVIS PUBLIC

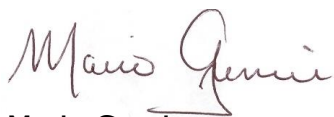
### ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ POUR L'ANNÉE 2020

AVIS est, par la présente, donné par le soussigné, monsieur Mario Grenier, directeur général/secrétaire-trésorier, que, conformément à l'article 148.0.1 du Code municipal du Québec, les membres du conseil de la MRC du Rocher-Percé ont adopté un calendrier des séances ordinaires pour l'année 2020, lors de la séance ordinaire tenue le 11 décembre 2019, tel que présenté ci-bas. Ces séances se tiendront à 19 heures, à la salle du conseil de la MRC.

L'horaire des séances est également disponible sur le site internet de la MRC à l'adresse suivante : [www.mrcrocherperce.qc.ca](http://www.mrcrocherperce.qc.ca)

Le mercredi 12 février  
Le mercredi 11 mars  
Le mercredi 8 avril  
Le mercredi 13 mai  
Le mercredi 10 juin  
Le mercredi 8 juillet  
Le mercredi 16 septembre  
Le mercredi 21 octobre  
Le mercredi 25 novembre  
Le mercredi 9 décembre

Donné à Chandler, ce 11<sup>e</sup> jour de décembre 2019



Mario Grenier  
Directeur général/secrétaire-trésorier